



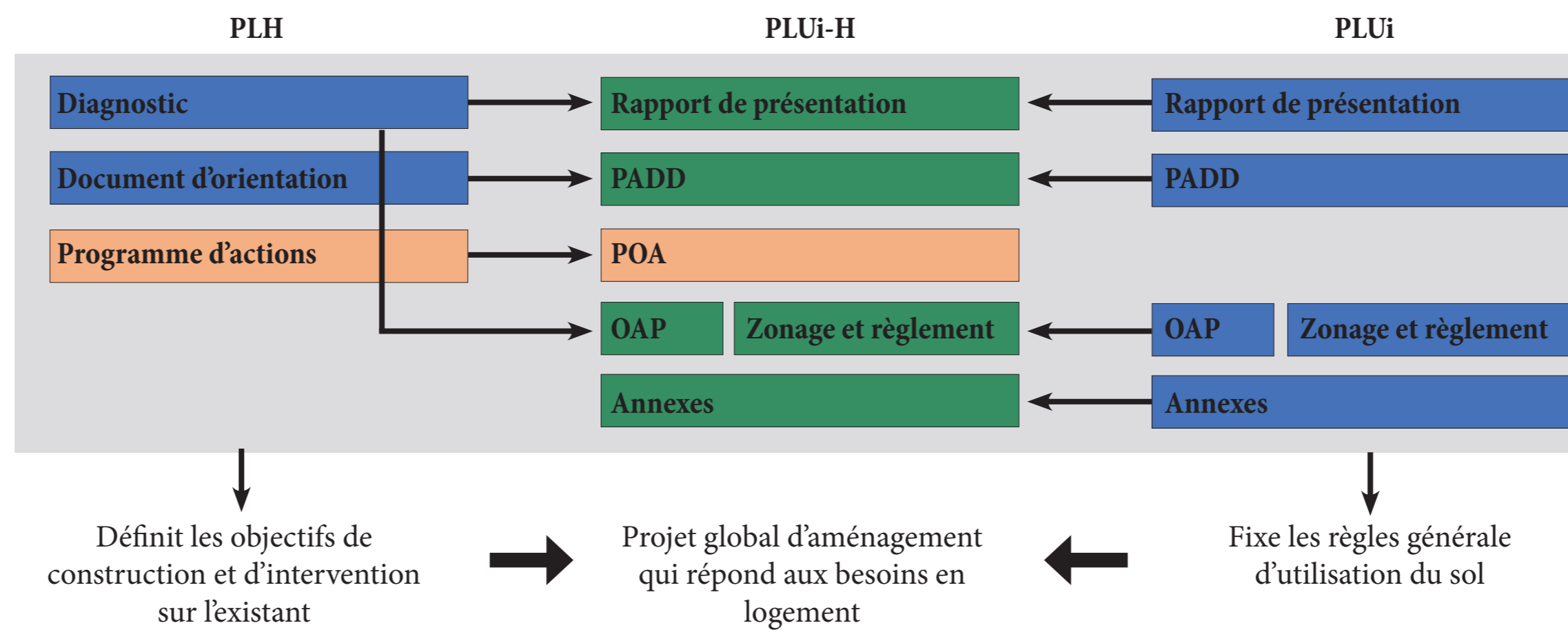
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

8. Un PLUi valant PLH : le POA en faveur d'une politique de l'habitat sur mesure et adaptée au territoire

Quel lien entre PLUi, PLH et POA ?

► Le PLUi-H :

Le PLUi de Dronne & Belle intègre un volet habitat renforcé et vaut Programme Local de l'Habitat (PLH), on parle ainsi de PLUi-H. Il constitue à ce titre un document stratégique qui décline la politique de l'habitat à l'échelle de l'ensemble de la Communauté de Communes. Il définit entre autres, au travers du Programme d'Orientations et d'Actions (POA), les orientations en matière de politique du logement et programme les investissements et actions à mener. Chaque pièce du PLUi participe à la construction de cette politique et/ou à sa déclinaison (cf. schéma illustratif ci-dessous).



► Qu'est ce qu'un Programme d'Orientations et d'Actions (POA) ?

Le POA est un document stratégique qui décline la politique de l'habitat de la Communauté de Communes de Dronne & Belle et assure le suivi de cette politique. Il précise les objectifs du PADD sur une période de 6 ans (durée pour laquelle est établi le PLH) et présente les actions et mesures opérationnelles qui ne relèvent pas de l'urbanisme. Il présente dans le cadre de fiches actions, les éléments de mise en œuvre de la politique habitat :

- Cadre d'actions détaillées pour répondre aux orientations du PADD précisant les moyens mis en œuvre et les objectifs ;
- Partenaires pouvant être sollicités pour le financement de l'action, sa mise en œuvre opérationnelle ou à titre de conseil et d'information pour faciliter et aider à sa réalisation ;
- Calendrier prévisionnel ;
- Coûts et modalités de financement ;
- Modalités de suivi et d'évaluation dans un contexte où la loi impose un bilan tous les 3 ans.

Le POA n'est pas opposable aux autorisations d'urbanisme contrairement aux documents réglementaires.

La politique de l'habitat en déclinaison du PADD : rappel des objectifs de croissance démographique et de production de logements

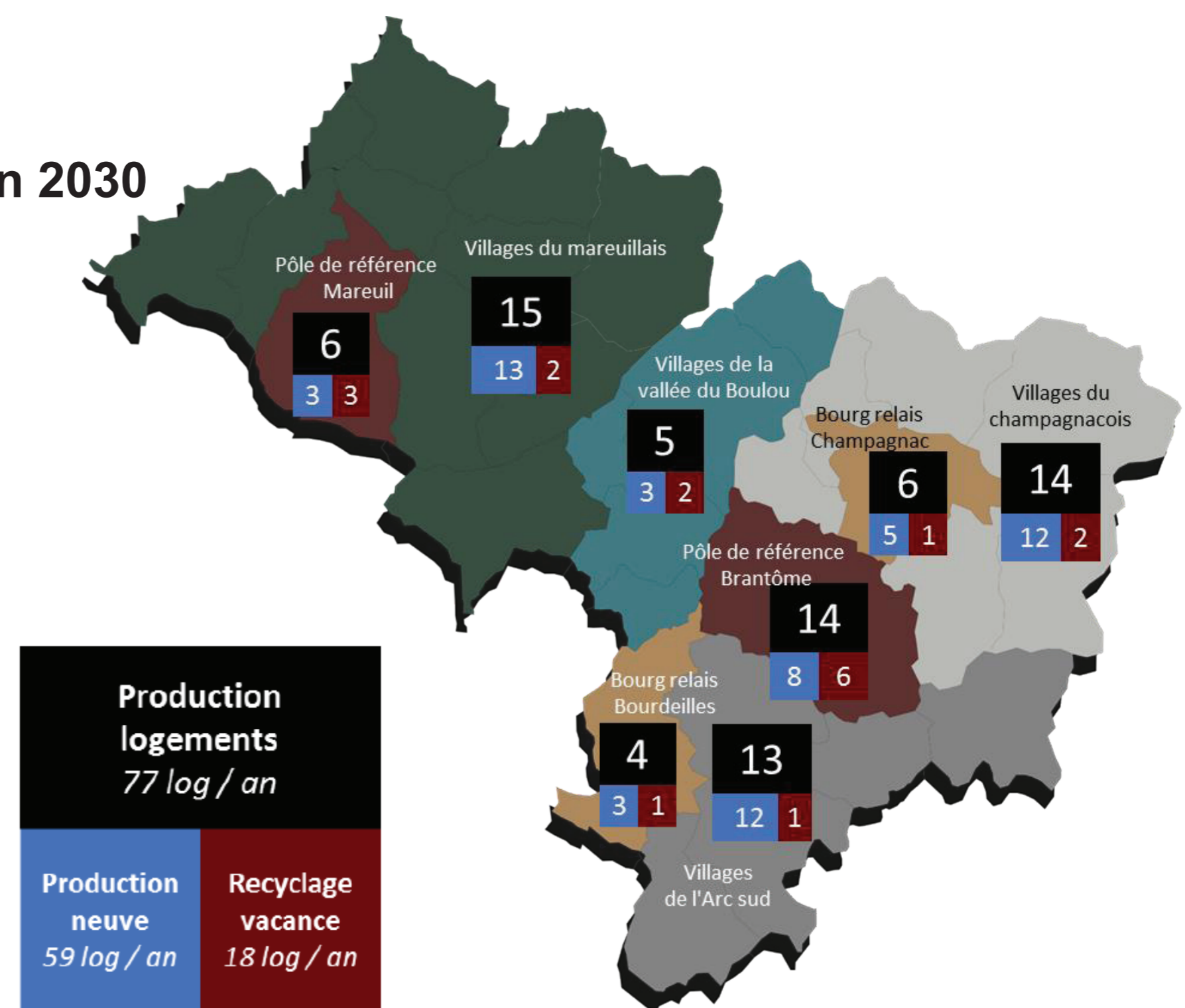


+ 0,6 % / an



+ 70 habitants / an
+ 1 230 habitants d'ici 2030
soit 12 730 habitants estimés en 2030

Armature territoriale	Projet d'accueil		POA 2020-2025		Gisements	
	Répartition gains démo.	Gains habitants 2020-2025	Besoins en logements	Objectifs annuels	Production neuve annuelle moyenne	Recyclage vacance annuel moyen
Pôles de référence	40%	174	120	20	11	9
Bourg de Brantôme	25%	110	84	14	8	6
Bourg de Mareuil	15%	64	36	6	3	3
Bourgs relais	10%	48	60	10	8	2
Champagnac-de-belair	5%	24	36	6	5	1
Bourdeilles	5%	24	24	4	3	1
Villages de l'arc sud	21%	90	78	13	12	1
Villages du Champagnacois	10%	42	84	14	12	2
Villages de la Vallée du Boulou	5%	21	30	5	3	2
Villages du Mareuillais	14%	61	90	15	13	2
TOTAL Dronne et Belle	100%	436	462	77	59	18



Les thématiques traitées dans le POA : synoptique des orientations et des actions

AXE 1

UNE POLITIQUE DE L'HABITAT AU SERVICE DE L'ARMATURE TERRITORIALE ET DES IDENTITÉS TERRITORIALES

Action 1 : Conforter l'armature des bourgs de référence et des centres-bourgs

Action 2 : Requalifier le parc ancien et stimuler la sortie de vacance

Action 3 : Définir et mettre en oeuvre des projets de revitalisation sur les centres-bourgs de Brantôme, Mareuil et Bourdeilles

Action 4 : Rechercher la qualité architecturale, urbaine et environnementale

AXE 2

UNE OFFRE RÉSIDENIELLE DIVERSIFIÉE, QUALITATIVE ET ACCESSIBLE

Action 5 : Développer l'offre locative conventionnée

Action 6 : Soutenir l'accueil de familles, de jeunes et d'actifs sur le territoire

Action 7 : Lutter contre l'habitat indigne

Action 8 : Accompagner le vieillissement et l'accès au logement des personnes à mobilité réduite

Action 9 : Répondre aux besoins des publics fragiles

AXE 3

L'ÉMERGENCE ET LA STRUCTURATION D'UNE INGÉNIERIE HABITAT ET URBANISME

Action 10 : Structurer un service Habitat et Urbanisme et créer un observatoire

Action 11 : Faire vivre la politique locale de l'habitat